



RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

Liste des contrats octroyés en 2023, comportant une dépense de plus de 2 000\$, avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$

CONTRACTANT	DESCRIPTION DU CONTRAT	MONTANT DU CONTRAT	TYPE CONTRAT	PRINCIPE DE ROTATION
Eurovia	Travaux de pavage	52 342,00 \$	Gré à gré	A-B-C-D
FQM assurance	Assurance générale	34 093,00 \$	Gré à gré	J
OCB Construction	Rénovation tremplin	34 866,00 \$	Gré à gré	A-B-C-D
Paysage Gaspésie	Travaux Tremplin	39 622,00 \$	Gré à gré	B-C-H
	Travaux Camping			
Régie intermunicipale de la gestion des matières résiduelles	Enfouissement des déchets	29 239,90 \$	Entente intermunicipale	

La Municipalité favorise, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de l'article 8. La Municipalité, dans la prise de décision à cet égard, considère, notamment, les principes suivants :

- a) le degré d'expertise nécessaire ;
- b) la qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la Municipalité ;
- c) les délais inhérents à l'exécution des travaux, à la fourniture du matériel ou des matériaux ou à la dispense de services ;
- d) la qualité des biens, services ou travaux recherchés ;
- e) les modalités de livraison ;
- f) les services d'entretien ;
- g) l'expérience et la capacité financière requises ;
- h) la compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché ;
- i) le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la Municipalité ;
- j) tout autre critère directement relié au marché.

Je confirme que le présent rapport représente la réalité et que les contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la Municipalité de Saint-Elzéar l'ont été en conformité avec le règlement 2023-303 concernant la gestion contractuelle toutes les lois applicables.

Jessica Bernatchez
Directrice générale